



CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT  
ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

# AGRICULTURE



AVIS N°1

Stratégie Agricole et Alimentaire  
Territoriale (SAAT)

# Sommaire

## Introduction

### Avis

Grille AFOM

Programme d'actions

### Suites à donner

---

## Introduction

### Préambule

Instance de démocratie participative instaurée par la loi, le Conseil Local de Développement s'efforce d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Lieu de concertation, de participation citoyenne et de dialogue territorial entre personnes bénévoles, le Conseil Local de Développement conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine. Il peut ainsi proposer tout sujet relevant du champ d'action d'Entre Bièvre et Rhône qui lui semble refléter une attente de la population.

### Contexte

#### Quelles démarches agricoles et alimentaires sont engagées sur le territoire d'EBER ?

Conscients du rôle primordial de cette activité pour le territoire, les élus d'EBER ont souhaité définir un avis en lien avec le projet de territoire.

Elle vise à établir une vision territoriale commune et à élaborer des actions partagées et cohérentes dans le but d'accompagner au mieux les acteurs au sein des filières agricoles et alimentaires du territoire. Affirmant ainsi le positionnement de l'intercommunalité dans cet accompagnement.

Cette stratégie a été labélisée en mars 2021 par l'État "Projet Alimentaire de Territoire" (PAT) et bénéficie à ce titre d'une aide financière de l'État dans le cadre du Plan de Relance.



## Pourquoi le Conseil Local de Développement s'intéresse à la SAAT ?

En mettant en place ce CLD, le Conseil communautaire et sa Présidente ont souhaité disposer de points de vue citoyens qui apportent un éclairage particulier aux dispositifs et projets portés par EBER.

Le CLD souhaite travailler sur la SAAT car les thématiques agricoles et alimentaires impactent directement les habitants du territoire dans leur vie quotidienne et sont des axes intégrateurs et structurants des politiques sectorielles de la Communauté de communes (aménagement, eau, environnement, santé, économie...).

Ce travail du CLD viendra compléter les visions apportées par les acteurs des systèmes agricoles et alimentaires du territoire ainsi que par les techniciens et les élus locaux.

Ce n'est pas un point de vue d'expert des domaines étudiés, de technicien ou d'élu qui est demandé au CLD mais des avis que l'on pourrait qualifier « d'usage ». L'apport du CLD à l'élaboration de la SAAT sera celui d'habitants ; celui de leurs perceptions de l'offre agricole et alimentaire locale et de la politique agricole et alimentaire territoriale ; celui de leurs ressentis.

## Méthodologie

### Présentation du sujet

Un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) est élaboré de manière concertée à l'initiative d'acteurs d'un territoire. Il donne un cadre stratégique et opérationnel à des actions répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé sur le territoire tout en favorisant les synergies. L'agriculture et l'alimentation deviennent alors des axes intégrateurs et structurants de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire.

Un PAT est élaboré par les acteurs locaux, à l'appui d'un diagnostic partagé portant sur la production agricole et alimentaire locales, le besoin alimentaire du bassin de vie, le recensement des acteurs et de leurs missions, des initiatives ainsi que les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Les actions intégrées dans le PAT devront permettre de structurer ou de consolider les filières agricoles et agroalimentaires territorialisées, tout en préservant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole et en répondant aux enjeux d'équité sociale et de santé des populations.

Sur EBER l'élaboration de la SAAT a été la suivante :

- 2020 : validation de la procédure par les élus et candidature à la labélisation PAT.
- 2021 : Labélisation PAT (émergence) et réalisation du diagnostic (grille AFOM).
- 2022 : définition des enjeux et rédaction du programme d'actions.
- 2023 : finalisation de la rédaction, avis CLD et validation par les élus de la SAAT.

### Objectifs de la mission

Dans le cadre de cette SAAT, les élus d'EBER, à travers une saisine, souhaitent mobiliser les membres du CLD afin qu'ils puissent :

- Formuler un avis sur le programme d'actions de la SAAT ;
- Sensibiliser la population du territoire sur les thèmes abordés par la SAAT ;
- Proposer une évaluation de la SAAT.

## Calendrier

Du fait des contraintes de validation de la SAAT, le calendrier de formulation de l'avis du CLD sur la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale a été resserré :

- Mars-Juin 2023 : Elaboration de l'avis ;
- 19 Juin 2023 : Passage en Bureau du CLD ;
- 04 Juillet 2023 : Passage en Plénière du CLD ;
- 02 Octobre 2023 : Commission Agriculture d'EBER ;
- Automne 2023 : Bureau et Conseil communautaires (validation SAAT et candidature PAT niveau 2).

## Modalités de travail

Un groupe de travail comprenant 10 membres du CLD s'est constitué lors de la plénière du 23 février 2023. Ce groupe s'est réuni à 4 reprises afin de rédiger, avec l'appui de l'agent EBER en charge de l'agriculture, son avis :

- 03 avril 2023 : Présentation du dispositif et des thématiques abordées ; Calage des missions et des objectifs ; Validation du calendrier et de la méthodologie de travail.
- 25 avril 2023 : Remarques sur le contenu de la Grille AFOM ; Calage du contenu de l'avis sur le programme d'actions.
- 11 mai 2023 : Validation du contenu de la Grille AFOM ; Remarques sur le contenu du programme d'actions.
- 08 juin 2023 : Validation de la trame de rédaction de l'avis et de son contenu.

Le contenu de l'avis a été présenté et validé lors de la plénière du CLD du 04 juillet 2023.

Une plateforme de travail a été mise en place sur le Cloud d'EBER afin de faciliter les échanges et les travaux durant les 4 mois de la mission.



## Grille AFOM

Sur la grille AFOM, la CLD a souhaité apporter son regard d'habitants et de consommateurs du territoire. Ce regard a amené le CLD à proposer des compléments à la grille d'origine en ajoutant :

### Pour les forces

La présence du **fleuve Rhône**

La présence de **terres fertiles/productives**

Le maintien de **savoir-faire locaux**

### Pour les faiblesses

La **complexification** du métier et son **manque d'attractivité**

Un **manque d'utilisation des nouvelles technologies** dans les canaux d'information

### Pour les opportunités

Le **retour à la mode du « fait maison »** (réseaux sociaux, émissions culinaires...)

La sensibilisation des **enfants/jeunes**

Une **qualité des produits locaux et des pratiques agricoles** à valoriser/faire connaître

Une **réponse à apporter à de nouveaux besoins** à la place du terme de « silver économie »

### Pour les menaces

Une **consommation de foncier agricole** importante (artificialisation, loisirs, production d'ENR)

**Rythmes et hygiène de vie** (sédentarisation, consommation d'aliments transformés voire ultra-transformés, perte de la culture du repas, développement de la restauration rapide...)

Un **découragement / une perte de motivation** des professionnels

L'**enrichissement/l'abandon** de certains secteurs et le devenir de ces friches

#### LES FORCES

- Une agriculture très diversifiée et fournisseuse d'emplois (arboriculture, maraîchage...)
- La présence du **fleuve Rhône**
- La présence de **terres fertiles/productives**
- Une **pluralité de débouchés bien valorisés** (VD, GMS, centrales d'achat, RHD)
- Des **opérateurs bien implantés** localement
- Des **acteurs de la transformation** à proximité immédiate
- Une **pratique des démarches collectives et partenariales**
- Une **diversité de circuits de distribution d'offre locale** : vente directe, marchés, AMAP, points de vente collectifs...
- Le maintien de **savoir-faire locaux**
- Des **acteurs présents localement** sur les questions de précarité alimentaire: centres sociaux, épicerie solidaire, associations caritatives
- Des **projets sur l'alimentation lancés** : ateliers cuisine, paniers solidaires...

#### LES FAIBLESSES

- Un **manque de transmission/renouvellement des générations**
- Des **difficultés de recrutement et de pérennisation** des emplois salariés
- **la récurrence et l'intensité des épisodes climatiques** (gel, grêle, vent, sécheresse...)
- La **complexification du métier et son manque d'attractivité** (difficultés logistiques et de circulations)
- De fortes **difficultés d'accès au foncier**
- Un territoire très tourné vers l'axe Nord-Sud, moins vers l'Ouest et l'Est du département (difficultés logistiques et de circulations)
- Une **absence de marqueurs agricoles forts**
- Un **manque d'utilisation des nouvelles technologies** dans les canaux d'information
- Des enjeux locaux de **surpoids/obésité et de diabète**
- Des habitants qui rencontrent des **problématiques d'accessibilité économique, pratique, sociale/culturelles et citoyenne** à l'alimentation
- Présence de **populations vulnérables**
- Une **distribution alimentaire orientée vers les grandes surfaces** et en particulier les hypermarchés

#### LES OPPORTUNITES

- Le développement de **filières territoriales et d'outils structurants** en lien avec le PAA, le Département, la CDA, les collectivités voisines (EPCI et Métropoles)
- Une **qualité des produits locaux et des pratiques agricoles** à valoriser/faire connaître
- Des **cultures/pratiques** pouvant avoir des **impacts positifs sur l'eau, le sol, la biodiversité et le climat**
- Des **outils/dispositifs de protection/animation/financement**
- La proximité de **bassins de consommation importants** (Lyon, Grenoble)
- Le **PAT et la dynamique territoriale** autour des questions d'alimentation
- Le **retour à la mode du « fait maison »** (réseaux sociaux, émissions culinaires...)
- La **sensibilisation des enfants/jeunes** et le lien avec les parents
- La **Loi EGALIM**
- La présence d'**établissements de la restauration collective**
- Une population vieillissante et une **réponse à apporter à de nouveaux besoins**

#### LES MENACES

- Des **conflits de voisinage** en augmentation et de plus en plus pesants
- Des **aléas climatiques** qui impactent de plus en plus la productivité agricoles – **manque d'eau** à prévoir
- Une **réglementation en évolution**, qui pèse sur les itinéraires techniques et les lourdeurs administratives
- Un **découragement / une perte de motivation** des professionnels
- Une **consommation de foncier agricole importante** (artificialisation, loisirs, production d'ENR)
- L'**enrichissement/la déprise** de certains secteurs et le devenir de ces friches
- **Rythmes et hygiène de vie** (empreinte carbone, sédentarisation, consommation d'aliments transformés voire ultra-transformés, perte de la culture du repas, développement de la restauration rapide...)
- Alimentation : **variable d'ajustement** du budget des ménages
- **Contexte national et international** : guerre, Covid, pénurie, inflation...

# Programme d'actions

## Remarques Générales

Le CLD salue :

- La **variété des actions menées**, avec un balayage large des champs agricoles et alimentaires ;
- La **diversité des acteurs mobilisés**, qu'ils soient internes ou externes à la collectivité ;
- Le **lancement d'actions concrètes** dès l'élaboration de la SAAT afin d'impliquer les acteurs dans la démarche ;
- La **recherche de complémentarité et de cohérence** avec les dispositifs/démarches portés par EBER (transversalité), les territoires voisins (EPCI, Métropoles) et les autres échelles d'action (Département et Région).

Au niveau des points à améliorer, les éléments relevés sont :

- **L'évaluation**

Nécessité de définir une véritable méthodologie de suivi et de prévoir des indicateurs d'évaluation qualitatifs (actuellement : indicateurs très limités et uniquement quantitatifs).

- **La communication**

Quelle valorisation EBER entend-il faire du programme d'actions et des projets accompagnés ? Le CLD juge pertinent la définition d'un plan de communication dont l'aspect numérique sera à privilégier (réseaux sociaux, vidéo...).

- **Les équilibres territoriaux**

Dans le cadre de la SAAT, le CLD veillera à ce que les projets accompagnés prennent en compte les spécificités/particularités territoriales d'EBER (secteur vallée du Rhône, secteur du territoire de Beaurepaire...).

## Enjeux

### ENJEU 1 : Appui au renouvellement et à la préservation des moyens de production

En préambule, **le CLD souhaite rappeler l'importance de préserver le foncier agricole sur ce territoire.** Ainsi même si 50% du territoire est couvert par des surfaces agricoles, le foncier agricole se réduit face à des phénomènes d'artificialisation, d'enrichissement et d'activités de loisirs.

Même si les usages peuvent être divers (autonomie énergétique, préservation de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité...), **le foncier agricole doit être prioritairement voué à la production alimentaire.**

Cependant, l'exploitation et la préservation de ces terres ne peut pas se faire sans paysans. Or sur ce territoire, le nombre d'exploitations diminue (-28 % en 10 ans) avec des chefs d'exploitations dont l'âge moyen se stabilise à 51 ans.

Ces éléments posés, les remarques du CLD sur cet enjeu sont les suivantes :

- Problématique de la méconnaissance des propriétaires cédants ;
- Décalage entre les projets proposés et les fermes mises sur le marché : les candidats portent des projets diversifiés, nécessitant des surfaces réduites et souhaitent rarement reprendre tels quels l'ensemble des outils de production de l'exploitation (problème sur le territoire pour la reprise d'exploitations fruitières notamment) ;
- Valeur financière très élevée des fermes (capacité d'emprunt insuffisante) ;
- Difficulté préalable d'identifier les débouchés commerciaux ;
- Concurrence sur l'usage du foncier ;
- Difficultés de recrutement de la main d'œuvre (saisonniers ou permanents) ;
- Mal-être des agriculteurs et des salariés agricoles.

Face à ces éléments, les leviers d'action pourraient être :

En lien avec la FA 1.1 :

- Mettre en réserve du foncier (acquérir par la collectivité un bien pour une durée limitée avant de le rétrocéder à un candidat en développant un partenariat avec la SAFER qui dispose d'un droit de préemption sur les terres agricoles ou user directement du droit de préemption) et donner la priorité systématique à l'installation.
- Mettre à disposition le foncier disponible (via des Baux Ruraux Environnementaux).
- Acquérir du foncier en propre. En 2022 selon la FNSafer, les collectivités ont acquis 7.000 hectares de terres agricoles soit une progression de 61% sur un an.
- Préserver le foncier agricole à travers la mise en place d'outils de protection (Zone Agricole Protégée ou Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains) en complément du plan local d'urbanisme intercommunal.

En lien avec la FA 1.2 :

- Faire connaître le territoire, ses agriculteurs et leurs métiers afin d'attirer des repreneurs et/ou de la main d'œuvre pour leurs activités.
- Intégrer des représentants du CLD dans le réseau intercommunal d'appui au foncier et à la transmission-installation.

En lien avec la FA 1.5 :

- Faire connaître localement les dispositifs portés par l'Etat et ses partenaires (Mutualité sociale agricole Alpes du Nord, Chambre d'Agriculture de l'Isère, Département...) sur la prévention du mal-être des agriculteurs et des salariés agricoles.

## **ENJEU 2 : Renforcement de l'ancrage territorial d'une activité agricole rémunératrice**

En préambule, le CLD souhaite rappeler l'importance :

- **Des circuits courts de proximité** (via 3 raisons interdépendantes) :
- Permettre aux habitants d'accéder à de produits frais, de saison, de qualité, à des prix raisonnables ;
- Assurer une viabilité économique des exploitations par une diversification de leurs débouchés ;
- Participer à notre échelle au développement d'une agriculture raisonnée et écoresponsable en limitant les distances entre la production et la consommation.

- **Des filières territoriales et du lien avec les collectivités voisines :**

- Viabilité des exploitations qui ne pourront pas écouler toute leur production à l'échelle du territoire ;
- Solidarité avec les territoires voisins qui ne disposent pas forcément des produits cultivés sur notre territoire ;
- Economie d'échelle pour développer des filières qui ne pourraient pas être rentables, si on reste sur le périmètre EBER, tout en privilégiant la proximité géographique.

Ces éléments posés, les remarques du CLD sur cet enjeu sont les suivantes :

- Toute action concernant cet enjeu devra être portée par une communication efficace, bien ciblée et tournée vers les nouvelles technologies ;
- Le poids des achats alimentaires réalisés dans les grandes et moyennes surfaces du territoire ;
- Question de la logistique et de la mutualisation d'outils entre agriculteurs ;
- Question du périmètre/échelle des projets de filières territoriales/outils structurants ;
- Territoire rural et/ou pavillonnaire avec des consommateurs qui ont leur propre jardin (l'offre sous forme de « paniers » n'est donc pas forcément adaptée) ;
- Présence limitée de produits marque « is here » dans les grandes et moyennes surfaces du territoire.

Face à ces éléments, les leviers d'action pourraient être :

En lien avec les FA 2.1 :

- Réfléchir sur une signalétique sur les marchés de plein vent permettant d'identifier les producteurs locaux.

En lien avec les FA 2.1 et 2.2 :

- Accélérer l'aspect numérique de cette communication (référencement, guide...).

En lien avec la FA 2.2 :

- Expérimenter des actions de vente directe en sortie d'usines ou d'établissements publics (lycée, clinique...).
- Donner l'idée et l'envie aux agriculteurs (en lien par exemple avec les campings du secteur) de développer l'offre de vente « en casiers » (gros succès à la Coccinelle avec une accessibilité 24/24).
- Envisager d'utiliser la commande publique en restauration collective pour soutenir certaines productions.
- Réaliser une étude pour mieux connaître les attentes des consommateurs (lien avec étude consommation des ménages de la CCI Nord-Isère). Un pré-diagnostic peut être réalisé à l'aide d'une simple comparaison entre les surfaces cultivées sur les terres de la collectivité et les besoins de la population correspondante.

En lien avec la FA 2.3 :

- Inciter les responsables de grandes et moyennes surfaces à mettre en place des rayons spécifiques de produits locaux et frais ou transformés.
- Organiser, comme cela se fait dans l'industrie, des rencontres entre clients potentiels et agriculteurs afin de les mettre en relation (speed-meeting...).

### ENJEU 3: Accompagnement à la transition des pratiques alimentaires, agricoles et à l'innovation

En préambule, le CLD juge que cet enjeu doit être réfléchi et travaillé en lien avec l'enjeu 1. Ainsi, **l'indépendance énergétique du territoire n'est pas l'indépendance énergétique des agriculteurs**. Celle du territoire peut se faire en cherchant des solutions autres que l'utilisation des terres agricoles pour développer les énergies renouvelables.

Du fait du changement climatique, il est essentiel que les fiches-actions intégrées dans cet enjeu abordent les questions de **préservation de la ressource en eau** (qualitative et quantitative) **et d'émissions de gaz à effet de serre** (dépendance aux ressources fossiles, réduction des consommations).

Ces éléments posés, les remarques du CLD sur cet enjeu sont les suivantes :

- Davantage cibler l'autonomie énergétique des agriculteurs et des exploitations ;
- Afin d'éviter une dérive trop importante, mettre en place une vigilance accrue concernant les projets photovoltaïques/agrivoltaïques d'une part et les projets de méthanisation d'autre part ;
- Problématique de la concurrence des usages autour de l'eau (industrie, agriculture, domestique) et de sa raréfaction ;
- Question de l'adaptation de l'agriculture du territoire au changement climatique en particulier concernant l'utilisation de la ressource en eau ;
- Diversifier les variétés cultivées et développer l'autonomie des semences ;
- Méconnaissance des habitants sur les pratiques culturelles mises en place par les agriculteurs ;
- Question des régimes alimentaires avec le développement des protéines végétales et une promotion de la consommation de viande locale de qualité ;
- Question d'une offre de formations à destination des agriculteurs du territoire.

Face à ces éléments, les leviers d'action pourraient être :

En lien avec la FA 3.1 :

- Favoriser l'installation de semenciers professionnels sur le territoire et accompagner/soutenir le développement des maisons de semences paysannes.
- Réaliser un diagnostic des pratiques agricoles sur le territoire et fixer des objectifs d'amélioration.
- Sensibiliser les agriculteurs à l'autonomie technique et favoriser le développement d'un réseau local d'artisans constructeurs d'outils agricoles (ex : une maison des techniques paysannes).

En lien avec les FA 3.1 et FA 3.4 :

- Réaliser des actions de communication sur les bonnes pratiques soutenues dans le cadre de la SAAT pour que les agriculteurs puissent être légitimement fiers de leurs pratiques.

En lien avec la FA 3.2 :

- Former les agriculteurs aux pratiques économes en énergie.
- Evaluer l'opportunité de valoriser la chaleur fatale des industries du territoire pour une activité agricole (serres..).
- Ouvrir le groupe de travail ENR au sein d'EBER à des membres du CLD.

En lien avec la FA 3.3 :

- Le CLD s'interroge fortement sur les leviers qui pourraient être mis en place pour inciter à une utilisation raisonnable de la ressource en eau.

En lien avec la FA 3.4 :

- Réfléchir, dans le cas d'une production d'énergie avec panneaux solaires (surtout dans le cas d'une grande surface), à un système de récupération d'eau intégré aux panneaux solaires.
- Expérimenter des démarches d'irrigation à partir de la récupération et du traitement des eaux usées.

#### 📌 ENJEU 4 : Accessibilité à une alimentation locale et de qualité pour tous

En préambule, le CLD rappelle que cet enjeu est **construit et porté, de manière transversale, par 2 dispositifs** d'EBER : la SAAT et le CLS.

Ces éléments posés, les remarques du CLD sur cet enjeu sont les suivantes :

- Question de la collecte et de la distribution des invendus ;
- Manque sur le territoire de structures d'insertion intervenant dans le champ de transformation des invendus ;
- Question des régimes alimentaires avec le développement des protéines végétales et une promotion de la consommation de viande locale de qualité ;
- Question de la présence sur le territoire d'espaces de vente/commerces de proximité.

Face à ces éléments, les leviers d'action pourraient être :

En lien avec les FA 4.2 et 4.3 :

- Réfléchir à un circuit de collecte, de transformation puis de stockage et de distribution des invendus.
- Faire connaître aux habitants du territoire les applications pour récupérer des produits invendus chez des commerçants (type « Too Good To Go »).

En lien avec la FA 4.3 :

- Traiter la distribution des invendus sur les marchés mais également dans les grandes et moyennes surfaces du territoire.

En lien avec les FA 4.8 et 4.9 :

- Faire un état des lieux des bonnes pratiques déjà en place dans les restaurants collectifs et les mettre en valeur.
- Réfléchir sur la mutualisation des achats (groupements d'achats) et sur la rédaction des marchés publics.



## ENJEU 5 : Renforcement des liens entre habitants et monde agricole

Les remarques du CLD sur cet enjeu sont les suivantes :

- Question sur la manière d'informer/sensibiliser sur les métiers et les formations agricoles.

Face à ces éléments, les leviers d'action pourraient être :

En lien avec la FA 5.1 :

- Proposer des produits locaux sur les actions menées à destination des primaires (petits déjeuners à l'école par exemple).
- Faire cuisiner les enfants et leur faire ramener chez eux des fiches recettes à partir des produits locaux pour les sensibiliser à la consommation de viandes locales et promouvoir les protéines végétales.

En lien avec la FA 5.2 :

- Réaliser des reportages présentant les différentes voies professionnelles, mais aussi les différentes facettes du métier d'agriculteur, pour mettre en avant le dynamisme et la variété du métier.
- Par rapport à la localisation d'EBER et aux filières présentes, il semblerait plus pertinent d'organiser un forum interdépartemental (Porte DrômArdèche, Vienne Condrieu...) et non uniquement isérois.

---

## Suites à donner

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SAAT, le CLD, à travers son groupe-projet « SAAT », propose de travailler :

- sur **l'évaluation de la SAAT** (identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs) avec un travail spécifique de suivi des projets mis en œuvre dans le cadre des fiches-actions :
- 2.2 : Accompagner la recherche de nouveaux modes de commercialisation ;
- 3.2 : Renforcer la production d'énergies renouvelables agricoles locales ;
- 3.3 : Etendre et renforcer le réseau d'irrigation sur le plateau de Louze et de Glay ;
- 3.4 : Favoriser la récupération d'eau des installations agricoles ;
- 4.1 : Favoriser l'accès à une alimentation de qualité dans les quartiers prioritaires ;
- 5.1 : Favoriser les animations scolaires sur les thèmes de l'alimentation et de l'agriculture auprès des primaires ;
- 5.2 : Revaloriser l'image des métiers de l'agriculture auprès des jeunes.
- sur la **communication/promotion/valorisation** des actions de la SAAT avec un travail sur l'organisation d'évènements (du type « Assises », « projection-débat ») et la mise en valeur des projets vertueux accompagnés dans le cadre des fiches-actions retenues.



# CLD

CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT  
ENTRE BIEVRE ET RHÔNE



**TERRE D'ÉNERGIES !**